

L'heure bleue

L'espace culturel René Proby

Conditions d'utilisations
Tarification 2026*

*sous réserve de
modification



Présentation

Équipements à vocation artistique et culturelle de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, L'heure bleue et l'Espace culturel René Proby accueillent une programmation de spectacles riche et variée, ouverte à toutes les esthétiques et à tous les publics. En complémentarité de la programmation professionnelle, ils accueillent des manifestations culturelles et festives via la location, avec une attention particulière portée aux pratiques amateurs et aux projets locaux.

L'HEURE BLEUE

2 avenue Jean Vilar
38400 Saint-Martin-d'Hères

Ouverte en 1993, L'heure bleue est une salle de spectacles et de festivités, véritable lieu de culture et d'expressions artistiques. Conçue pour accueillir tous les publics, elle s'adapte à une grande diversité d'événements. Sa salle modulable de 1100 m² s'adapte à toutes les configurations :

- jusqu'à 520 places assises,
- jusqu'à 1400 personnes debout.

Un grand hall d'accueil avec bar et billetterie, ainsi que des loges et une cuisine équipée, assurent confort aux spectateurs comme aux artistes. Polyvalente et conviviale, L'heure bleue s'adapte à chaque projet.

Configurations possibles de la salle de L'heure bleue :

- configuration spectacle (jauge 520 places assises avec les gradins)
- configuration spectacle (jauge 600 places assises avec les gradins et rangées de chaises)
- À plat SANS la cuisine avec scène de 40m², ainsi que tables et chaises pour 480 personnes
- À plat AVEC la cuisine avec scène de 40m², ainsi que tables et chaises pour 480 personnes
- À plat pour concert assis debout jauge 1000/1400 personnes AVEC la cuisine



ESPACE CULTUREL RENÉ PROBY (ECRP)

2 place Édith Piaf / Rue George Sand
38400 Saint-Martin-d'Hères

Implanté dans le secteur Paul Bert, au sud de la commune, l'Espace culturel René Proby (ECRP) est un lieu privilégié de diffusion et de création artistique à dimension humaine. Il comprend :

- un hall d'accueil convivial avec espace restauration,
- une salle modulable de 118 places assises à 250 debout grâce à son gradin rétractable,
- un foyer des artistes et des loges pour compléter l'accueil.

Véritable cocon culturel, l'ECRP accueille spectacles, événements et projets, en complémentarité avec L'heure bleue.

Configurations possibles de l'Espace culturel René Proby :

- Type "spectacle assis avec gradin" : 114 places + 4 places P.M.R.
- Type "concert" salle à plat : 250 places debout maximum, à confirmer selon installations techniques.
- Espace de convivialité : 40 places assises avec ou sans tables
- Espace de convivialité : 80 places debout sans tables ni chaises

Les conditions de mise à disposition

Les espaces culturels municipaux sont mis à disposition des associations et des utilisateurs tiers selon un principe de location.

Une campagne de demande de mise à disposition est ouverte entre février et avril de l'année N-1.

Les organisateurs doivent faire parvenir leur demande **UNIQUEMENT via le formulaire en ligne** disponible sur le site :
culture.saintmartindheres.fr
[rubrique espace professionnels](#)



MATÉRIEL TECHNIQUE

L'exploitant met à disposition de l'organisateur l'ensemble du parc matériel de l'équipement. Si pour des raisons techniques ou artistiques ce matériel n'est pas suffisant, l'organisateur s'engage à fournir le matériel manquant ou à prendre en charge les coûts de location supplémentaires (sur facture).

PERSONNEL TECHNIQUE

L'exploitant mettra à disposition son personnel technique selon les moyens nécessaires à la réalisation de la manifestation. L'organisateur assumera les coûts selon la délibération en vigueur.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICE D'ORDRE

L'organisateur prend en charge, sur facture, les coûts liés à la sécurité incendie (obligatoire) et les agents de sécurité si nécessaire. La prestation est fournie par la Ville et refacturée.

Le ou les SSIAP devra (ont) être présent(s) 30mn avant l'ouverture et jusqu'à la fermeture des portes au public.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES INCOMBANT À L'ORGANISATEUR :

- Déclaration(s) nécessaires : SACEM, SACD, CNV, Service des impôts...
- Assurance
- Demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire

BILLETTERIE

L'organisateur est propriétaire et gestionnaire de sa billetterie, en ce sens il devra prévoir :

- Un système de billetterie (carnets à souches...)
- Un fonds de caisse

COMMUNICATION

L'organisateur s'engage à faire figurer le logo de la Ville de Saint-Martin-d'Hères sur l'ensemble de ses supports de communication.

La tarification

*sous réserve de modification

		L'HEURE BLEUE		ECRP	
		Martinérois et structures en partenariat avec la Ville	Autres	Martinérois et structures en partenariat avec la Ville	Autres
FORFAIT SALLE	Salle à plat sans cuisine	280 €	950 €	gracieux	150 €
	Salle à plat avec cuisine	400 €	1250 €		
	Spectacle avec gradin et/ou fosse	980 €	2350 €		
	Journée supplémentaire avec représentation	Majoration de 30%		gracieux	Majoration de 30%
PERSONNEL TECHNIQUE	Régisseurs	Forfait 3 régisseurs du lundi au vendredi jusqu'à 17h00 inclus		Forfait 1 régisseur du lundi au vendredi jusqu'à 17h00 inclus	
		Du lundi au vendredi après 17h et/ou le samedi et/ou si tech suppl. Facturation par service (4h) réalisé : 106€ (Jour) / 212€ (Nuit entre 22h et 7h) / 170€ (Jours fériés)		Après 17h + le samedi et + si tech suppl. Facturation par service (4h) réalisé : 106€ (Jour) / 212€ (Nuit entre 22h et 7h) / 170€ (Jours fériés)	
SECURITE & INCENDIE	Sécurité incendie	Refacturation des 2 SSIAPI obligatoire Refacturé au réel		Refacturation des 1 SSIAPI obligatoire Refacturé au réel	
	Agent de sécurité	à la charge des organisateurs		à la charge des organisateurs	
MATÉRIEL TECHNIQUE		Refacturation selon devis			